



COMMUNIQUE DU 08.04.2020

**COLRUYT :
L'ACCORD CONCLU NE CONCERNE PAS
LE PERSONNEL OUVRIER DES DEPOTS (CP119) !**

Aujourd'hui, plusieurs médias belges ont annoncé un accord entre Colruyt et les partenaires sociaux.

ATTENTION, ces articles prêtent à confusion : un accord a bien été conclu entre les syndicats des employé-e-s et Colruyt. Il ne concerne pas les ouvrier-ère-s travaillant dans les dépôts, la production ou le service technique.

Les négociations avec la direction concernant les ouvrier-ère-s ont débuté la semaine dernière ; elles ont été interrompues. La **FGTB Horval** attendait la réponse du gouvernement concernant la défiscalisation pouvant aller jusqu'à 1000 euros par travailleur-euse en fonction ; cette décision devait être prise ce w-e. Nous sommes à ce jour toujours en attente de cette décision.

Plusieurs propositions sont actuellement sur la table. Elles ne rejoignent pas suffisamment les attentes des travailleur-euse-s.

Nous exigerons de reprendre les négociations au plus tard la semaine prochaine.

Notre rôle est de porter le mandat des travailleur-euse-s et de défendre leurs intérêts.

Pour rester informé-e-s : www.horval.be ou abonnez-vous à facebook.com/fgtbhorval